

# CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2018

**Saint-Germain-de-Grantham**



**25 juin au 17 août 2018  
(8 semaines)**

## **CAMP DE JOUR**

Lundi au vendredi  
9 h à 16 h

## **SERVICE DE GARDE**

Lundi au vendredi  
7 h à 9 h  
16 h à 17 h 30



## **SERVICE DES LOISIRS**

293, rue Notre-Dame  
Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0  
819 395-2544  
loisirs@st-germain.info

## **OBJECTIF DU DOCUMENT**

Ce document a pour objectif d'informer les parents du fonctionnement et des règlements de notre camp de jour.

## **DÉFINITION ET VALEURS DU CAMP DE JOUR**

Le camp de jour est un service animé à caractère récréatif et éducatif qui est offert en journée durant la semaine, du lundi au vendredi, par un personnel formé pour répondre aux besoins des enfants âgés de 5 à 12 ans et pour contribuer à leur développement personnel.

Le camp de jour véhicule des valeurs telles que :

- le plaisir
- le respect
- la sécurité
- les saines habitudes de vie
- la créativité
- la diversité
- l'appartenance et le développement de soi

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Coordonnatrice du camp de jour**

Dalya Mongrain

### **Coordonnatrice du Service des loisirs**

Jacinthe Geoffroy

### **Préposée aux loisirs/réceptionniste**

Catherine Landry

### **Adresse du camp de jour**

Service des loisirs  
293, rue Notre-Dame  
Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0

### **Téléphone**

819 395-2544

### **Courriel**

[campdejour.stgermain@gmail.com](mailto:campdejour.stgermain@gmail.com)

### **Page Facebook (un moyen de communication simple et efficace!)**

[www.facebook.com/Camp-de-jour-St-Germain](http://www.facebook.com/Camp-de-jour-St-Germain)

## Heures d'ouverture des bureaux administratifs

Lundi : 8 h 30 à midi 13 h à 16 h 30  
Mardi : midi à 16 h 30  
Mercredi : 8 h 30 à midi 13 h à 16 h 30  
Jeudi : midi à 18 h 30  
Vendredi : 8 h 30 à 15 h

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en personne auprès du Service des loisirs du 2 avril au 1<sup>er</sup> juin 2018 ou en ligne du 2 avril au 3 juin 2018.

Seuls les enfants âgés de 5 ans (maternelle complétée) à 12 ans sont admissibles au camp de jour de Saint-Germain-de-Grantham.

Pour faire l'inscription de votre enfant, vous devez avoir en main :

- sa carte d'assurance-maladie
- le nom de ses médicaments et leur posologie (au besoin)

Voici nos tarifs pour l'été 2018 :

Été complet			À la semaine <sup>2</sup>		
Service de garde	Sorties	Tarif <sup>1</sup>	Service de garde	Sorties	Tarif
Non	Non	355 \$	Non	Non	130 \$
Oui	Non	485 \$	Oui	Non	155 \$
Non	Oui	515 \$	Non	Oui	165 \$
Oui	Oui	625 \$	Oui	Oui	175 \$

<sup>1</sup> Supplément de 45 \$ pour le groupe Vie active

<sup>2</sup> Non disponible pour le groupe Vie active

### Rabais familial

- 1<sup>er</sup> enfant : plein tarif
- 2<sup>e</sup> enfant : - 5 %
- 3<sup>e</sup> enfant : - 10 %
- 4<sup>e</sup> enfant : - 15 %

### Modes de paiement

- Argent comptant
- Chèque
- Carte de débit
- Carte de crédit (en ligne)





Des frais de retard s'appliquent pour les inscriptions tardives :

- 4 au 11 juin 2018 : 25 \$
- 12 au 15 juin 2018 : 50 \$

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juin 2018.**

Le paiement complet doit quant à lui être fait **avant le début du camp de jour.**

*À noter : les familles à faible revenu peuvent effectuer une demande d'aide financière auprès de la Fondation Bon départ de Canadian Tire.*

### Nos groupes

Lors de l'inscription, vous devrez choisir un groupe pour votre enfant en fonction de son âge et de ses intérêts. La description de chacun des groupes se trouve ci-contre.

## Multi-activités

»» 5-6 ans

Durant l'été, nos participants les plus jeunes participeront à une grande variété d'activités physiques, créatives et intellectuelles afin d'améliorer leur connaissance de soi.

**Exemples : pâte à modeler, bricolage, méditation, jeu de tag, etc.**

**Cette année, les enfants âgés de 7 ans et plus pourront choisir un groupe spécialisé correspondant à leurs intérêts et à leur personnalité. Chaque jour, les enfants feront une activité en lien avec le thème choisi.**

**Les places sont limitées dans chaque groupe : inscrivez-vous sans tarder!**

## Club des bûcherons

»» 7-12 ans

Ce groupe est fortement inspiré des scouts. Les participants y développeront leur débrouillardise et leur connaissance de la nature!

**Exemples : utilisation d'une boussole, identification des arbres et des plantes, confection de nœuds, montage d'une tente, etc.**

## Club des chercheurs

»» 7-12 ans

Si votre enfant est curieux et aime chercher des explications à divers phénomènes, ce groupe est fait pour lui!

**Exemples : expériences scientifiques, recherche dans des livres ou sur Internet, manipulations, observations, etc.**

## Club des constructeurs

»» 7-12 ans

Les enfants de ce groupe seront invités à concevoir des structures à l'aide de différents matériaux.

**Exemples : cabane à oiseaux ou pont avec des branches, des blocs LEGO, des pailles, des spaghettis, des bâtons de popsicle, etc.**

## Club des artistes

»» 8-12 ans

Comme son nom l'indique, ce groupe explorera différentes formes d'art et permettra aux enfants de laisser libre cours à leur créativité.

**Exemples : couture, tricot, peinture, bricolage, danse, art dramatique, etc.**

## Club des danseurs

»» 8-12 ans

Votre enfant est attiré par l'univers du spectacle? Il aime danser et a l'attitude d'une star? Chaque semaine, ce groupe préparera un petit spectacle et présentera le fruit de ses efforts aux autres groupes.

**Exemples : préparation de décors, élaboration de costumes, fabrication d'accessoires, classes techniques, visionnement, création et interprétation de chorégraphies, improvisation, etc.**

## Vie active

Supplément de 45 \$

»» 9-12 ans

Devant le succès rencontré l'an dernier, nous nous devons de répéter l'expérience! Les enfants qui aiment bouger seront ici servis!

**Exemples : marche, course, vélo, natation, danse aérobique, soccer, baseball, tennis, etc. — Sortie exclusive prévue pour ce groupe.**

## Procédure pour les inscriptions en ligne

- 1) Accédez à l'interface Accès Cité : <https://mon.accesscite.net/49048/fr-ca/>.
- 2) Si vous possédez déjà un compte, entrez votre courriel et votre mot de passe dans l'espace prévu à cet effet, puis passez à l'étape 4.
- 3) Si vous ne possédez pas encore de compte, vous devrez en créer un pour chaque membre de votre famille en cliquant sur *Créer un compte*, au-dessus de *S'inscrire*. Le Service des loisirs approuvera votre demande de création de compte dans les 24 heures ouvrables suivant celle-ci.
- 4) Accédez à l'onglet *S'inscrire*.
- 5) Choisissez le groupe dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant.
- 6) Effectuez le paiement.
- 7) Présentez-vous au Service des loisirs avant le début du camp pour compléter le dossier de votre enfant.

## Modalités de remboursement

### **Si le remboursement est demandé avant le 15 juin**

Les semaines payées sont remboursables.

Les frais administratifs (25 \$) et le chandail (10 \$) sont non remboursables.

### **Si le remboursement est demandé après le 16 juin**

Aucun remboursement ne sera accordé, sauf dans l'une des situations suivantes :

- Maladie ou blessure nécessitant un arrêt complet de la participation aux activités (sur présentation d'un billet médical)
- Déménagement (changement de municipalité)

Advenant l'une de ces situations, les semaines restantes du camp de jour vous seront remboursées.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de suspension ou d'expulsion du camp de jour.**

# HEURES D'ANIMATION

25 juin au 17 août 2018  
(8 semaines)

<b>CAMP DE JOUR</b> Lundi au vendredi 9 h à 16 h	<b>SERVICE DE GARDE</b> Lundi au vendredi 7 h à 9 h 16 h à 17 h 30
--	---

## Service de garde

Le service de garde n'est disponible que pour les enfants inscrits au camp de jour. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux doivent être respectés. Si vous avez choisi la formule sans service de garde lors de l'inscription de votre enfant, il demeure possible d'utiliser ce service de façon ponctuelle selon les modalités suivantes :

### Service de garde à la fois

- 5,50 \$ / fois
- 50 \$ / 10 fois

Après 17 h 30, si un enfant n'a pas quitté, l'animateur présent communiquera avec les parents. À partir de 17 h 35, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard, et ce, par enfant. Si un enfant n'est pas inscrit au service de garde, mais utilise les services (arrivée avant 8 h 45 ou départ après 16 h 15), un montant de 5,50 \$ par journée et par enfant sera facturé aux parents.

## SORTIES

Des sorties et des activités spéciales sont planifiées au cours de l'été. Pour des raisons de sécurité, le port du chandail à l'effigie du camp de jour est obligatoire pendant celles-ci.

<b>4 juillet</b>	Laser Force (Drummondville)
<b>11 juillet</b>	Centre de la biodiversité (Bécancour)
<b>18 juillet</b>	Domaine enchanteur (Notre-Dame-Du-Mont-Carmel)
<b>25 juillet</b>	Chouette à voir (Saint-Jude)
<b>1<sup>er</sup> août</b>	Plage Laliberté (Saint-Liboire)

- 8 août** Récréofun (Trois-Rivières)
- 17 août** Party mousse au parc Yvon Lambert (**offert gratuitement à tous les enfants du camp de jour par la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham**)

En cas d'absence de votre enfant lors d'une sortie, sa participation peut être transférée à un autre enfant n'ayant pas la chance d'y être inscrit.

## **PROCÉDURE : ARRIVÉES ET DÉPARTS**

Tous les jours, les présences sont prises à l'arrivée et lors du départ. Cependant, nous ne prenons pas en note les absences. Ainsi, nous ne vous téléphonerons pas si votre enfant n'est pas présent au camp de jour. **Nous ne prenons pas la responsabilité des absences de votre enfant.**

À son arrivée, votre enfant doit aller porter son mousqueton sur le crochet de son animateur. Il doit le reprendre lorsqu'il quitte les lieux en fin de journée. Il doit également informer la personne responsable de la surveillance lors de son arrivée et de son départ.

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur. Vous pourrez consulter la coordonnatrice du camp de jour afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant.

Si votre enfant doit quitter le camp de jour ou le service de garde plus tôt, vous devez nous faire parvenir une autorisation écrite ou nous téléphoner.

Toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être inscrites sur sa fiche d'inscription, sans quoi il ne sera pas autorisé à quitter. Il est de votre responsabilité de nous informer par écrit ou par téléphone si une personne non autorisée vient chercher votre enfant.

Si votre enfant quitte seul, vous devez en informer l'équipe du camp de jour.

## **À APPORTER QUOTIDIENNEMENT**

### **Dans le sac à dos**

- 1 casquette ou un chapeau
- 1 tube de crème solaire
- 1 maillot de bain
- 1 serviette de plage
- 1 bouteille d'eau, de préférence réutilisable
- 1 élastique pour les cheveux (si cheveux longs)

### **Dans la boîte à lunch**

- 1 lunch (froid de préférence)
- 2 collations santé
- 1 breuvage pour le dîner

*Pensez à l'environnement : évitez les déchets et utilisez des contenants réutilisables!*

- Des espadrilles
- Des vêtements de rechange
- Des vêtements que votre enfant peut salir
- Des bottes de pluie et un imperméable

## **CODE VESTIMENTAIRE**

Tous les jours, votre enfant doit porter :

- des vêtements de sport adaptés à la température
- un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
- une casquette ou un chapeau
- des espadrilles (pas de sandales)

Les robes et les jupes sont à éviter, sauf si un legging ou un cuissard est porté en-dessous.

Les bijoux sont également à proscrire par mesure de sécurité (blessure, perte, bris ou vol).

## **CHANDAIL DU CAMP**

Les enfants inscrits aux sorties recevront un chandail à l'effigie du camp de jour. Ce chandail est inclus dans les frais d'inscription. Il est **obligatoire lors des sorties**.

Si vous perdez votre chandail ou que vous désirez en avoir un deuxième, vous pourrez en obtenir un au coût de 10 \$.

## **OBJETS PERSONNELS**

- Ne laissez pas votre enfant apporter des objets personnels ou ayant une valeur monétaire ou sentimentale (jouets, argent de poche, matériel électronique), qui pourraient être perdus ou brisés.
- Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants.
- Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés.
- Les objets perdus seront déposés dans la boîte prévue à cet effet.
- À la fin du camp, tous les objets perdus et non réclamés seront envoyés à un organisme communautaire.

## **BICYCLETTES**

Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien verrouiller leur bicyclette dans les supports et espaces appropriés. Nous ne sommes pas responsables des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est obligatoire.



## **DÎNER ET COLLATIONS**

Le dîner et les temps de collation sont supervisés par le personnel d'animation.

Nous vous encourageons à préparer un lunch santé et bien équilibré, contenant des fruits et des légumes, afin que votre enfant puisse avoir de l'énergie tout au long de la journée.

Le camp de jour offre la possibilité aux enfants d'apporter des repas à réchauffer, sauf les jours de sortie. Il est toutefois possible que l'on demande aux enfants d'apporter un repas froid en fonction des activités organisées. Nous en aviserons alors les parents. Cela dit, il est fortement recommandé d'apporter des lunches froids ou des thermos tous les jours afin d'éviter les files d'attente aux micro-ondes.

Si nécessaire, veuillez prévoir l'utilisation d'un bloc réfrigérant.

En partenariat avec les Festins Gitans, nous offrons également la possibilité aux jeunes du camp de jour de manger des repas chauds déjà préparés et réchauffés, au coût de 5,50 \$ par repas (taxes incluses). Vous trouverez le menu en annexe de ce document. La date limite pour transmettre votre coupon et votre paiement est le 1<sup>er</sup> juin 2018. Si l'un des repas payés ne peut être utilisé (en cas d'absence de l'enfant), vous avez deux choix :

- Transférer ce repas à un autre jour
- Offrir le repas à un enfant défavorisé du camp de jour

Pensez à l'environnement et utilisez des ustensiles, des sacs à lunch et des contenants réutilisables, autant pour la nourriture que pour les breuvages. Prenez note que les contenants de verre sont formellement interdits pour des raisons de sécurité.

Afin de prendre soin des enfants ayant des allergies, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant des arachides, des noix ou des fruits de mer. De plus, pour les mêmes raisons, le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit. Par ailleurs, les enfants ayant des allergies doivent **avoir leur auto-injecteur EpiPen avec eux en tout temps.**

## **MALADIE**

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- fièvre
- vomissements au cours des dernières 24 heures
- diarrhée
- éruption cutanée non diagnostiquée
- maladie infectieuse
- présence de parasite (poux)

Si votre enfant présente l'un de ces symptômes au cours de sa présence au camp de jour, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher.

## **MÉDICAMENTS**

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments devra être rempli et signé à cet effet. Aucun médicament ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite.

Il est à noter que seuls les médicaments d'ordonnance accompagnés d'une prescription médicale et pris par voie orale seront acceptés. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel seule la dose nécessaire pour la journée sera insérée. Ce contenant devra être remis à l'animateur de l'enfant en début de journée.

En ce qui concerne les allergies, l'enfant allergique doit **avoir son auto-injecteur EpiPen avec lui en tout temps.**

## **URGENCE**

Notre équipe d'animation prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il le juge nécessaire. Les frais encourus seront facturés aux parents.

Lors d'une situation d'urgence, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la fiche d'inscription de votre enfant seront contactés, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides.

## **REÇU D'IMPÔT**

Selon la Loi sur l'impôt, un reçu pour frais de garde (relevé 24) vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivant la présence de votre enfant au camp de jour. Celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt. Pour ce faire, nous devons avoir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le service.

## **FORMATION DES ANIMATEURS**

L'ensemble de notre personnel d'animation détient une formation à cet effet (DAFA ou formation offerte par Loisir Sport Centre-du-Québec), de même qu'une formation RCR.

Cette formation inclut plusieurs volets, notamment :

- Les principes d'une communication efficace;
- Le travail d'équipe;
- Les besoins et les caractéristiques des enfants;
- L'attitude et l'éthique d'un animateur;

- La dynamique d'un groupe;
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques;
- Les aspects légaux de la fonction d'animateur;
- Les premiers soins.

# **CODE DE VIE (À LIRE AVEC VOTRE ENFANT)**

Voici les différentes règles que je dois suivre lorsque je fréquente le camp de jour.

## **Respect du matériel et des lieux**

- Je laisse mes objets personnels à la maison afin de participer pleinement aux activités et d'éviter tout bris, perte ou vol.
- Je ne brise pas volontairement des objets qui ne m'appartiennent pas.
- Je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition et je le range après utilisation.
- Je respecte la nature : je dépose mes déchets au bon endroit (poubelle, recyclage, compost).

## **Respect des équipes d'animation et de coordination**

- Je suis respectueux lorsque je m'adresse à mon animateur et aux autres personnes responsables du camp de jour.
- J'écoute attentivement les consignes de mon animateur et je les respecte en tout temps.
- Je respecte le silence lorsqu'on me le demande.
- Je reste avec mon animateur en tout temps et je m'assure qu'il peut me voir.
- J'avise un responsable lorsque je quitte les lieux ou que je dois me déplacer.
- Je suis toujours poli : *s'il-vous-plait* et *merci* sont des mots magiques que j'ai intégré à mon vocabulaire.
- Je suis conscient que mon animateur est responsable de ma sécurité. Je ne mets donc pas ma sécurité ou celle de mes camarades en danger.

## Respect des camarades

- Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur au camp de jour.
- Lors des activités, je gagne humblement et je perds dignement.
- Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions.
- En aucun cas je n'insulte ou ne frappe l'un de mes camarades. Je suis conscient que ces gestes pourraient mener à mon expulsion du camp de jour.

## Conséquences en cas de manquement

En cas de non-respect des règles, je m'expose à des conséquences. Chacune des conséquences a pour but d'améliorer la qualité de vie au camp, de faire cesser un comportement inadéquat et de m'offrir un moment de réflexion.

Les conséquences seront appliquées en fonction de la nature de mes gestes et de leur gravité.

Degré mineur	Degré majeur
Manque de respect envers l'équipe du camp de jour ou envers les camarades, manque de respect envers le matériel ou les lieux, non-respect de l'autorité	Violence physique, injure, intimidation, crise de rage ou acte compromettant la sécurité
<b>Escalade des sanctions</b>  1. Avertissement verbal  2. Discussion avec l'animateur ou avec la coordonnatrice du camp afin de trouver des solutions concrètes	<b>Escalade des sanctions</b>  1. Retrait de l'enfant de son groupe :  a. Rencontre avec l'animateur et la coordonnatrice du camp



<p>3. Avis écrit aux parents</p> <p>4. Rencontre disciplinaire avec l'enfant, ses parents et les responsables du camp de jour, au cours de laquelle une entente écrite sur le comportement à améliorer sera signée</p> <p>5. Suspension d'une à trois journées</p> <p>6. Expulsion définitive du camp de jour</p>	<p>de jour</p> <p>b. Rencontre disciplinaire avec les parents</p> <p>c. Suspension d'une à trois journées</p> <p>2. Expulsion définitive du camp de jour</p>
---	--

\*\*\* En cas de possession de drogue ou d'alcool, l'expulsion définitive de l'enfant est automatique et non négociable \*\*\*

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de suspension ou d'expulsion du camp de jour.**

## **JOURNÉE TYPIQUE AU CAMP**

9 h	Rassemblement : les enfants rejoignent les animateurs pour les présences
9 h 15	Animation par groupe
10 h 15	Collation
10 h 30	Animation par groupe
11 h 30	Dîner
13 h	Animation par groupe
14 h	Animation par groupe
15 h	Collation
15 h 15	Animation par groupe
15 h 45	Rassemblement et retour sur la journée
16 h	Départ et début du service de garde